



Sauvegarde judiciaire

Par gayant

bonjour,merci de votre accueil, ma fille à obtenue du juge des tutelles de Douai la mise en sauvegarde pour sa mère qui est en EHPAD pour la maladie d'Alzheimer , elle rencontre un non recevoir de la part de la banque concernant l'assurance vie.le séjour est de 2200? par mois sur une retraite de 1800? elle à proposer un rachat partiel pour palier aux charges de EHPAD sa mère dispose d'un rachat de 70000? , je suis le bénéficiaire et d'accord pour renoncer entant que bénéficiaire, la banque a t'elle le droit.merci cordialement.